

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2020**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 15

Date de convocation : 08/06/2020

Date d'affichage : 16/06/2020

Présents : MM BRETIN Christian, BOUGAUD Josiane, COLONAZET Nathalie, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, GAUDILLAT Bruno, JOUFFROY Brigitte, LAZZARONI Anthony, LIEVIN Daniel, MENUILLARD Aline, PETITJEAN Cyril, RIVATTON Xavier, ROUX Philippe, SEGON Astrid, VINCENT Laurence.

Secrétaire : DAUVERGNE Eliane

En raison des mesures sanitaires et des règles de distanciation qui sont à mettre en œuvre et de plus avec la présence d'un élu par table, l'espace disponible pour le public était quasiment inexistant.

Pour toutes ces raisons Monsieur le Maire demande que cette séance de Conseil Municipal se déroule à huis clos.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 voix contre.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 mai 2020 :

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 23 mai 2020 a été approuvé à 14 voix pour et une voix contre.

2/ Délibération pour désigner les élus aux commissions communales et délégués aux différentes commissions et au CCAS :

Le Maire présente le dossier.

Le Maire avait souhaité préalablement que chaque élu fasse part de ses choix affinitaires concernant les commissions et les différentes délégations.

A l'issue des choix, un travail de concertation et d'échanges a ainsi permis une répartition et une affectation très souvent en lien avec les choix formulés.

Commissions communales

* **TRAVAUX, URBANISME : 8 élus**

1/ Daniel LIEVIN
2/ Nathalie COLONAZET
3/ Philippe ROUX
4/ Anthony LAZZARONI
5/ Xavier RIVATTON
6/ Cyril PETITJEAN
7/ Aline MENUILLARD
8/ Annie FORAS

Responsable / Animateur : Daniel LIEVIN

* **FINANCES : 6 élus**

1/ Nathalie COLONAZET
2/ Anthony LAZZARONI
3/ Xavier RIVATTON
4/ Astrid SEGON
5/ Cyril PETITJEAN
6/ Bruno GAUDILLAT

Responsable / Animateur : Nathalie COLONAZET

* ANIMATION : 7 élus

1/ Anthony LAZZARONI

2/ Eliane DAUVERGNE

3/ Cyril PETITJEAN

4/ Josiane BOUGAUD

5/ Aline MENOUIILLARD

6/ Astrid SEGON

7/ Laurence VINCENT

Responsable / Animateur : Anthony LAZZARONI

* ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT : 6 élus

1/ Nathalie COLONAZET

2/ Annie FORAS

3/ Laurence VINCENT

4/ Cyril PETITJEAN

5/ Josiane BOUGAUD

6/ Aline MENOUIILLARD

Responsable / Animateur : Nathalie COLONAZET

* FORETS : 3 élus

1/ Daniel LIEVIN

2/ Xavier RIVATTON

3/ Bruno GAUDILLAT

Responsable / Animateur : Daniel LIEVIN

* COMMERCE, INDUSTRIE, ARTISANAT : 5 élus

1/ Anthony LAZZARONI

2/ Laurence VINCENT

3/ Cyril PETITJEAN

4/ Annie FORAS

5/ Xavier RIVATTON

Responsable / Animateur : Anthony LAZZARONI

Référents élus pour chaque association

L'élu référent est l'interlocuteur de l'association dont il a la responsabilité.

Ainsi, il est à son écoute pour apporter les solutions municipales en cas de besoin.

C'est une façon de favoriser les synergies et le rapprochement entre le tissu associatif et les élus

AIKIDO	Nathalie COLONAZET
AIKISHINTAISO	Anthony LAZZARONI
ALVE (Lire Voir Ecouter)	Eliane DAUVERGNE
Amuse'hand	Aline MENOUIILLARD
Anciens combattants & Victimes guerres	Philippe ROUX
Anciens combattants Algérie Tunisie Maroc FNACA	Philippe ROUX
Association Familiale du Canton	Anthony LAZZARONI
Basket loisirs	Bruno GAUDILLAT
Les sapins de Bian	Eliane DAUVERGNE
Body Physic Club Musculation	Bruno GAUDILLAT
Boules de Cousance	Laurence VINCENT
Chasse communale	Astrid SEGON

Chœur du bon pays	Anthony LAZZARONI
Coopérative scolaire	Cyril PETITJEAN
Cyclo Club du Sud-Revermont	Anthony LAZZARONI
DE SI DE LA	Bruno GAUDILLAT
Do In	Anthony LAZZARONI
Donneurs de sang	Josiane BOUGAUD
Foot Entente Sud Revermont	Anthony LAZZARONI
Gymnastique Volontaire	Annie FORAS
Itinéraires et Découvertes	Annie FORAS
Judo Sambo omnisport Cousançois	Josiane BOUGAUD
Les Croco's rigolos (MAM)	Annie FORAS
Les P'tits Montagnards	Cyril PETITJEAN
Pompiers Amicale Centre d'incendie et de secours	Astrid SEGON
Retraités Club Etoile	Laurence VINCENT
Retraite Sportive Cousançoise	Annie FORAS
Rugby	Astrid SEGON
Souvenir Français	Philippe ROUX
Tennis Saint Amour	Cyril PETITJEAN
Tennis Cousance	Cyril PETITJEAN
Tennis de table (Foyer rural Vercia)	Anthony LAZZARONI
Théâtre Coup de Théâtre	Anthony LAZZARONI
Twirling Bâton Cousance 39	Nathalie COLONAZET
Yoga Eveil Corporel	Anthony LAZZARONI

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention les délégués des commissions communales ainsi que les référents élus pour chaque association.

Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire a rappelé qu'il souhaite faire évoluer très significativement notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin qu'il soit la structure référente des Cousançois en difficulté notamment.

Pour cela, il sera doté de moyens humains composés d'élus et de bénévoles qui seront formés et en capacité de mesurer avec pertinence les besoins des personnes en difficulté afin de leur apporter précisément les aides qui conviennent. Ce CCAS devra aussi poursuivre sa mission d'appui financier vers nos jeunes Cousançois qui déjeunent à la cantine de l'école. Il devra aussi savoir participer aux frais liés au transport scolaire vers le collège de Cuiseaux s'il convient.

Président du CCAS : Christian BRETIN

Vice-Président : à élire ultérieurement par les membres du CCAS

Membres élus du conseil municipal :

1/ Anthony LAZZARONI

2/ Josiane BOUGAUD

3/ Philippe ROUX

4/ Eliane DAUVERGNE

5/ Cyril PETITJEAN

6/ Annie FORAS

7/ Bruno GAUDILLAT

Membres nommés par le Maire :

1/ Claudie BRIQUET

2/ Jack BAUDET

3/ Nathalie MOCCI RAOUMBE

4/ Rafiq SID

5/ Erwan BRUGEROLLES DE FRAISSINETTE

6/ Anne-Marie FRESSOZ (UDAF)

7/ Marie Christine LYONNAIS

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour, 1 nul et 1 blanc pour les délégués du CCAS.

Commissions obligatoires

Commission appel d'offres : 6 élus

Le Maire : BRETIN Christian

3 membres titulaires du conseil municipal :

1/ Daniel LIEVIN

2/ Bruno GAUDILLAT

3/ Brigitte JOUFFROY

3 membres suppléants du conseil municipal :

1/ Josiane BOUGAUD

2/ Xavier RIVATTON

3/ Annie FORAS

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes BIAN (EHPAD) : 2 élus

Président du Conseil d'Administration : BRETIN Christian

2 représentants au conseil d'administration :

1/ Josiane BOUGAUD

2/ Eliane DAUVERGNE

Au titre des personnes qualifiées, Monsieur le Maire nomme Madame Marie-Christine LYONNAIS au Conseil d'Administration de Bian.

Syndicat Mixte d'Energie d'Équipements et de @-Communication du Jura (SIDECE) : 1 élu

Un délégué communal :

1/ Cyril PETITJEAN

Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères zone de LONS LE SAUNIER (SICTOM) : 2 élus

Proposition à la CC Porte du Jura de 2 délégués titulaires pour assurer les fonctions de délégués SICTOM :

1/ Aline MENOILLARD

2/ Xavier RIVATTON

Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Beaufort (SIEA) - SPANC : 4 élus

4 membres pour le comité syndical :

1/ Daniel LIEVIN

2/ Xavier RIVATTON

3/ Cyril PETITJEAN

4/ Brigitte JOUFFROY

Office Public de l'Habitat du Jura (OPH) : 1 élu

Commissions attribution des logements.

1/ Délégué :

1/ Philippe ROUX

Correspondant Sécurité Routière : 1 élu

1/ GAUDILLAT Bruno

Correspondant défense : 1 élu

1/ Bruno GAUDILLAT

Représentant association des communes forestières du Jura : 2 élus

Titulaire :

1/ Xavier RIVATTON

Suppléant :

1/ Bruno GAUDILLAT

Commission communale des Impôts Directs :

Président de la commission : Christian BRETIN

6 Commissaires titulaires :

1/ Jack BAUDET

2/ Jacky BOISSY

3/ Bernard COURVIL

4/ Michel GALLET

5/ Bernard CUROT

6/ Marcel CHARVET

6 Commissaires suppléants :

1/ Eric FORAS

2/ Michel COUILLEROT

3/ Michel CHAUX

4/ Agnès MERCEY

5/ Jacques FLECHON

6/ Marc ALIX

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention pour les délégués des commissions obligatoires.

3/ Délibération examen et vote des 3 taxes :

Le Maire présente le dossier.

Monsieur BRETIN tient à rappeler que les impôts locaux à travers les 3 taxes sont restés stables durant toute la durée de la mandature précédente.

Le produit cumulé de ces taxes s'établit à hauteur de 327 659 € pour l'exercice 2019. Le Maire préconise que pour cette année les taux soient maintenus au même niveau.

Les 3 taxes s'établissent actuellement comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 9,74 %
- ✓ Taxe foncière : 16,69 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 36,52 %

Taxes	Taux d'imposition Cousance	Produit l'imposition	de	Taux d'imposition strate*
Habitation	9,74 %	122 821		12,24 %
Foncière bâtie	16,69 %	316 776		15,42 %
Foncière non bâtie	36,52 %	10 883		43,70 %
TOTAL		327 659		

* Communes de taille identique au niveau national
Proposition 2020 maintien des taux

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour le maintien des 3 taxes d'imposition.

Préalable aux deux délibérations du SIDEC :

Monsieur BRETIN rappelle aux élus que le chantier majeur de cette mandature consistera à terminer l'aménagement urbain de notre commune qui se situe depuis les premières habitations implantées au Nord de la commune et jusqu'à la rue Marchand. Il précise que préalablement aux travaux structurels liés à la voirie et aux trottoirs, il convient de solutionner nos réseaux qu'ils soient humides ou secs.

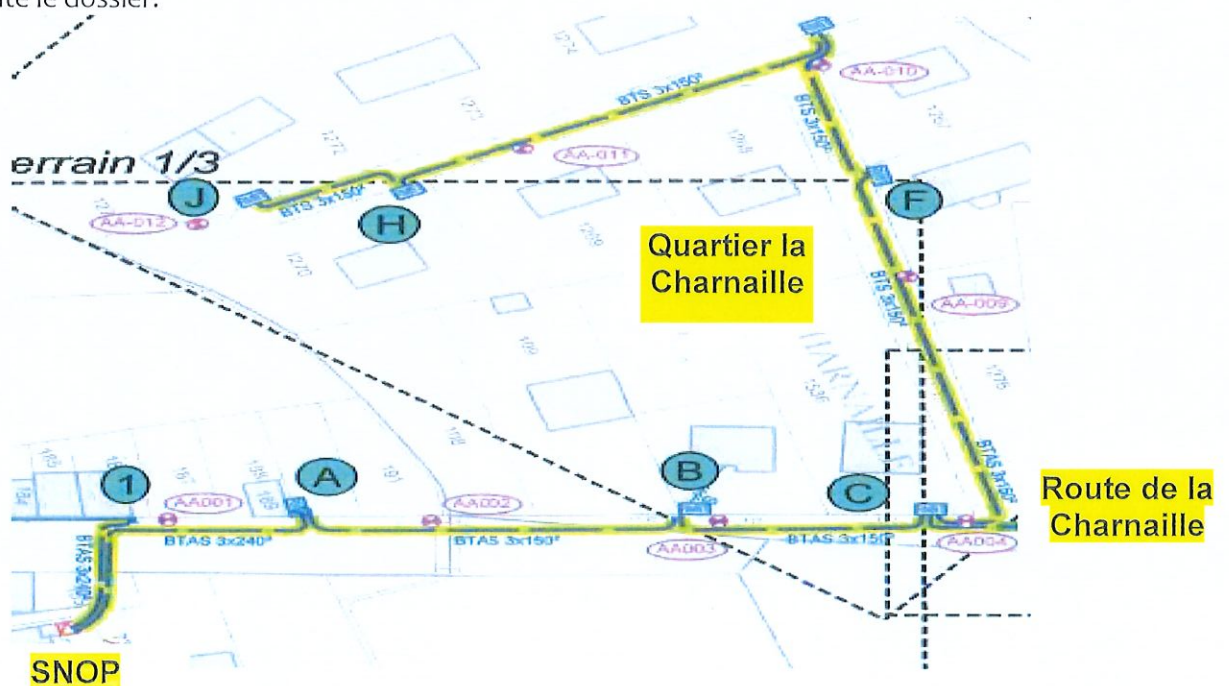
Les réseaux d'eau et d'assainissement sont aujourd'hui neufs. Ils ont été exécutés lors des deux années passées. Aussi il convient de mettre en œuvre les travaux relatifs au réseau électrique, à l'éclairage public et aux infrastructures téléphoniques. Nous avons demandé au SIDEC de réaliser les opérations qui incluent les études et le suivi des travaux. Des conventions précisant les conditions d'intervention du SIDEC à travers un plan de financement ont été soumises à la délibération des élus.

C'est un projet global qui s'établit à hauteur de 253 926,45 € et qui est aidé à un niveau de plus de 80 % représentant ainsi un coût résiduel de 50 950 € pour notre commune.

Ces travaux nous permettront ainsi d'effacer tous les réseaux électriques et téléphoniques tout en nous permettant de disposer d'un éclairage public performant, moderne et économique.

4/ Délibération pour l'établissement d'une convention avec le SIDEC pour le renforcement du poste Ferrier et Dunois antenne Nord :

Le Maire présente le dossier.



Le renforcement consiste à enfouir le réseau de distribution publique d'électricité et il implique également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes notamment celles d'Orange. Il met en œuvre aussi l'éclairage public.

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité pour réaliser l'opération intitulée : « Renforcement poste FERRIER et DUNOIS entrée Nord »

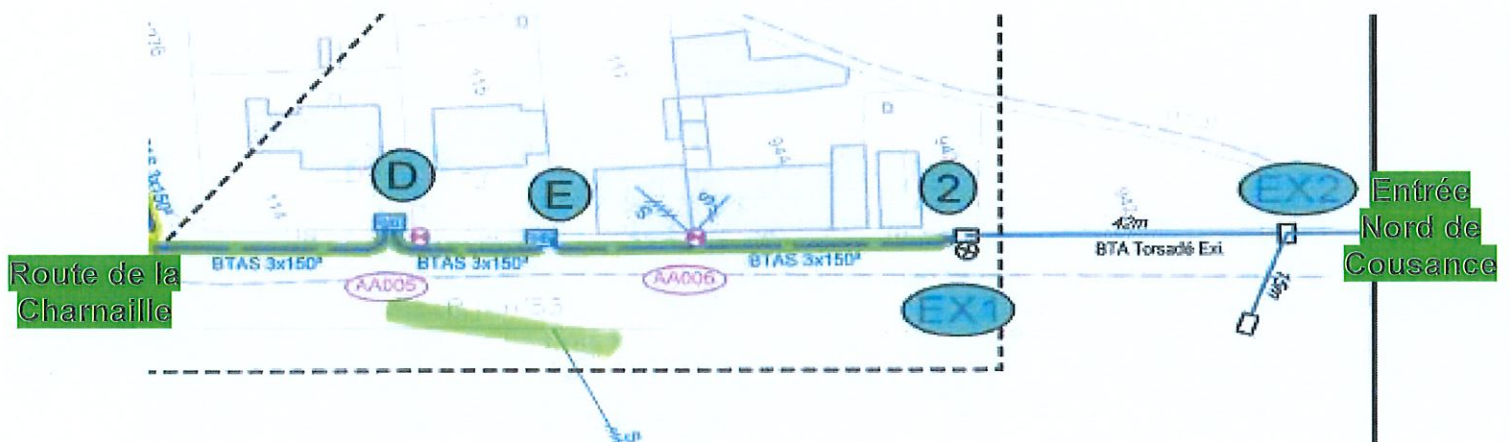
La convention financière précise le coût de l'opération, les différentes participations et le coût pour la commune :

Nature des travaux	Coût de l'opération	Montant des participations	Coût pour notre collectivité
Réseau électrique	137 769,99 €	137 769,99 €	0 €
Eclairage public	28 939,27 €	10 749,27 €	18 190,00 €
Infrastructure téléphonique	24 613,31 €	8 863,31 €	15 750,00 €
Montant total de l'opération	191 322,57 €	157 382,57 €	33 940,00 €

Le Conseil Municipal vote à 15 voix pour la convention avec le SIDEC pour le renforcement du poste Ferrier et Dunois antenne Nord.

5/ Délibération pour établir une convention avec le SIDEC pour l'effacement rural, l'éclairage public et l'infrastructure téléphonique de l'entrée Nord de la Commune :

Le Maire présente le dossier.



La convention financière précise le coût de l'opération, les différentes participations et le coût pour la commune :

Nature des travaux	Coût de l'opération	Montant des participations	Coût pour notre collectivité
Réseau électrique	47 180,99 €	39 750,99 €	7 430,00 €
Eclairage public	7 150,42 €	2 860,42 €	4 290,00 €
Infrastructure téléphonique	8 272,47 €	2 982,47 €	5 290,00 €
Montant total de l'opération	62 603,88 €	45 593,88 €	17 010,00 €

Les travaux d'effacement rural consistent à enfouir le réseau de distribution publique d'électricité et il implique également la mise en souterrain des lignes de communications électroniques existantes notamment celles d'Orange. Il met en œuvre aussi l'éclairage public.

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité pour réaliser l'opération intitulée : « Effacement rural, éclairage public et infrastructure téléphonique ».

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 voix contre l'effacement rural, l'éclairage public et l'infrastructure téléphonique de l'entrée Nord de la Commune.

6/ Délibération pour la vente de l'espace servant actuellement de parking à proximité des Sapeurs-Pompiers au profit des ambulances Bresse Revermont :

Le Maire présente le dossier.

Depuis plusieurs années déjà les dirigeants des Ambulances Bresse Revermont étaient en recherche d'un local voire d'un terrain en vue d'une implantation nouvelle.

Les mesures sanitaires et architecturales qui sont imposées à ce métier sont en effet très strictes et aussi très contraignantes.

Dernièrement les dirigeants ont accéléré leur recherche afin qu'une solution soit trouvée avant la fin de cette année. Aussi Monsieur Fontaine et le Maire se sont entretenus récemment pour explorer les solutions communales. C'est ainsi que le terrain situé à proximité immédiate des Sapeurs-Pompiers a spontanément convenu à Monsieur Fontaine.

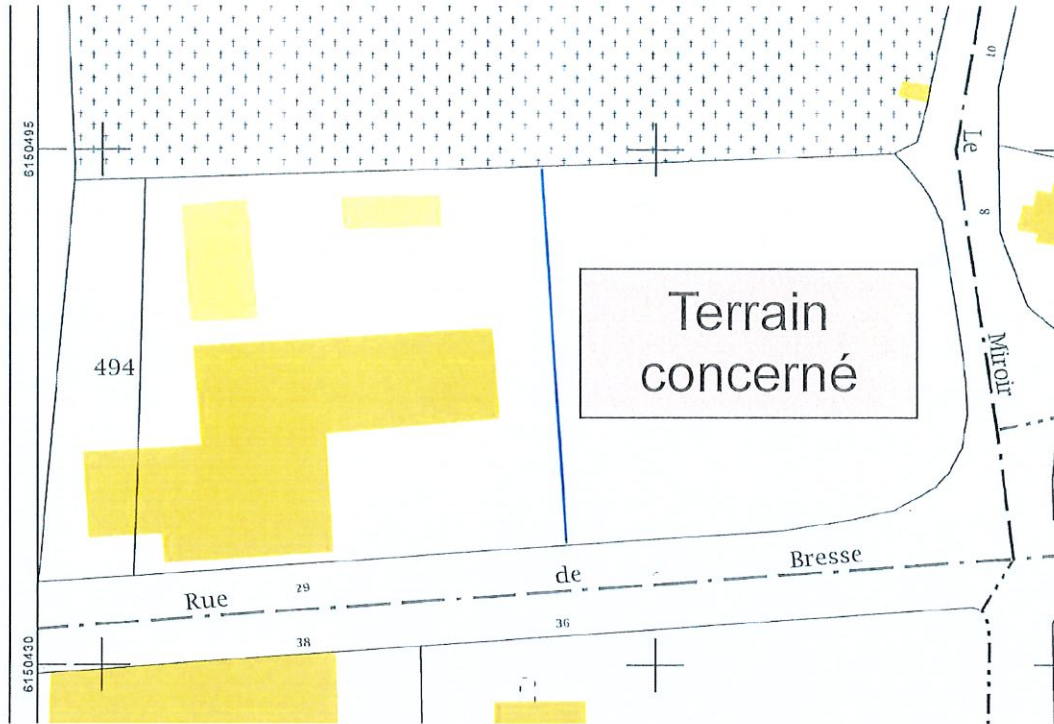
L'utilisation de ce terrain consitue une excellente opportunité pour cet entrepreneur, l'environnement et bien évidemment notre commune.

Notre terrain non urbanisé leur est proposé au prix de 5 € TTC le mètre carré.

L'emprise que les dirigeants souhaitent acquérir est de 2 000 m², afin d'ériger un bâtiment de 250 m² environ.

Ces travaux sont prévus en principe dès cet automne.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention pour la vente de ce terrain selon les conditions présentées.



7/ Délibération pour une indemnité de fonction au profit de Philippe Roux Conseiller Municipal délégué :

Monsieur le Maire présente le dossier.

Monsieur Philippe Roux participera durant cette mandature à l'instruction des dossiers liés à l'urbanisme.

De plus il prendra en partie en charge certains dossiers à caractère juridique et liés à notre commune.

Il s'agit là d'une charge de travail évaluée à 2 jours par semaine environ.

Dans ce cadre Monsieur le Maire a dernièrement pris un arrêté afin d'attribuer à Monsieur Roux la fonction de Conseiller Municipal délégué.

Une indemnité mensuelle de 400 € lui est proposée à compter du 23 mai 2020.

Elle se situe au sein de l'enveloppe des indemnités du Maire et des trois Adjointes qui ont été réduites en conséquence.

Le Conseil Municipal vote à 13 voix pour et 2 abstentions l'octroi d'une indemnité de fonction au profit de Monsieur Philippe Roux Conseiller Municipal délégué.

8/ Délibération pour rembourser le cas échéant des frais liés aux repas et aux indemnités kilométriques au profit des salariés et éventuellement des élus :

Le Maire présente le dossier.

Il est courant que nos salariés municipaux aient à se déplacer professionnellement avec leur véhicule personnel et également à prendre leur repas au restaurant.

C'est très souvent dans le cadre de la formation interne.

Il arrive aussi que le Maire ou les Adjointes aient à parcourir eux aussi des trajets avec leur propre véhicule.

Il s'agit là de trajets exceptionnels et rares, qui n'excèdent généralement pas 80 kilomètres aller-retour. Notre trésorier de Beaufort souhaite une délibération en faveur du remboursement des frais ci-dessus. Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention le remboursement des frais liés aux repas et aux indemnités kilométriques au profit des salariés et éventuellement des élus.

9/ Délibération pour transformer le poste de Sébastien Magnin actuellement adjoint technique principal 1^{ère} classe au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} mars 2020 :

Le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la promotion interne, des agents des collectivités rattachés au Centre de Gestion du Jura, un de nos agents est en capacité de pouvoir bénéficier de cette évolution : il s'agit de Sébastien MAGNIN. La Commission Administrative Paritaire du CDG 39 a validé l'évolution de Sébastien Magnin sur les critères suivants :

- Critère de l'ancienneté et de l'appréciation par le Maire pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix et 1 abstention pour la modification de poste de Monsieur Sébastien Magnin au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1^{er} mars 2020.

10/ Délibération pour la vente de notre ancienne sono portative ainsi qu'un écran pliable au profit de la commune de Véria :

Le Maire présente le dossier.

Notre commune détient aujourd'hui un très grand écran avec projection avant ou arrière qui est parfaitement approprié au profit de cérémonies importantes notamment dans la salle de la Grenette. En conséquence nous souhaitons nous séparer d'un écran sur pied qui est en doublon aujourd'hui. Nous l'avons acquis 546 € il y a quelques années et il est négocié à la vente aujourd'hui à 250 € au profit de la commune de Véria.

- Notre sono mobile âgée de bientôt vingt ans que nous utilisons très souvent au gymnase voire même à la Grenette est très largement sous dimensionnée au regard du volume et de la qualité du son qu'elle doit produire.

Nous venons d'acquérir une nouvelle sono mobile adaptée aux manifestations qui méritent une sonorisation de qualité.

Cette ancienne sono achetée 1 190 € est négociée à la vente aujourd'hui à 50 € au profit de la commune de Véria.

Le Conseil Municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention pour la vente de notre ancienne sono portative ainsi qu'un écran pliable au profit de la commune de Véria.

11/ Délibération pour facturer à 2 associations cousañoises une partie de la commande de masques chirurgicaux commandés auprès de l'association des Maires du Jura et destinés à l'EHPAD de Bian :

Le Maire présente le dossier.

Au début de la pandémie liée au Covid19, l'EHPAD de Bian était notoirement sous équipé en masques chirurgicaux au profit de ses salariés.

Face à cet état de faits, notre commune ainsi que deux associations cousañoises ont souhaité aider l'EHPAD de Bian en lui offrant des masques ô combien nécessaire à ce moment-là.

Ce sont 750 masques qui leur ont été donnés :

- 600 par l'amicale des anciens Sapeurs Pompiers de Cousance,
- 50 par l'association Itinéraires et Découvertes,
- 100 par notre commune qui succédaient aux 400 masques FFP2 que notre commune leur avaient déjà offerts.
- 350 masques ont été conservés au niveau de la commune et une provision de première urgence a été donnée aux commerçants cousañois.

Les 750 masques chirurgicaux offerts ont été acquis par le biais de l'Association des Maires du Jura (AMJ) et facturés à notre commune.

Aujourd'hui nous devons refacturer les deux associations qui ont pris part à l'achat :

- L'amicale des anciens Sapeurs-Pompiers de Cousance,
- L'association Itinéraires et Découvertes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents pour facturer aux associations Amicale des Sapeurs-Pompiers et Itinéraire et découvertes.

12/ Divers et dernières minutes :

Le Maire présente les différents dossiers.

- **Règlement intérieur** : dorénavant les communes de plus de 1 000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur. Celui-ci doit être élaboré sous 6 mois.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : ce dossier sera examiné dès le mois de septembre.
- **Projet la Maison Pour Tous « En Grand Marchand »** : ce dossier qui voit la collaboration de notre Commune, de l'OPH, de la Maison pour Tous avance. Le grand terrain concerné vient d'être borné.
- **Monsieur Bretin a rédigé un courrier à Madame Morel** pour lui rappeler l'absence d'entretien du terrain attenant à son habitation d'une part et lui demander d'autre part de nous céder 70 m2 environ en vue de l'élargissement futur du carrefour rue de la Gare, Grande Rue.
- **Travaux extérieurs de la Grenette** : les travaux de peinture ont débuté, c'est l'entreprise Lucky Mégard qui est en charge de leur exécution.
- **Recensement** : la population cousançoise va faire l'objet d'un recensement en 2021. Nous reviendrons prochainement sur ce dossier. Le Maire signale que l'enregistrement numérique des données lié aux personnes et aux habitations sera priorisé.
- **Problème humidité Salle des Frères** : des traces d'humidité résiduelles apparaissent à certains endroits dans notre nouvelle Salle des Frères. Monsieur Brisé notre architecte analyse ce problème pour y trouver une solution dans les meilleurs délais.
- **Marché hebdomadaire du Samedi** : après la pandémie liée au Covid 19 nous constatons une reprise encourageante de notre marché du Samedi. Il voit la présence en moyenne de 7 commerçants.
- **Notre cimetière** : l'espace columbarium a fait l'objet d'un agrandissement avec la mise en place de 20 cavurnes supplémentaires.
- **Management et suivi des salariés du service technique** : une organisation nouvelle est en cours d'élaboration à travers un planning de mesures et de suivi d'activité.
- **Convention avec la Gendarmerie** : une convention vient d'être élaborée afin que les forces de Gendarmerie puisse accéder à notre dispositif de vidéo sécurité 24 heures sur 24.
- **Participation Citoyenne** : lors de la première quinzaine de Juillet se tiendra la réunion semestrielle réunissant les référents de sécurité de la Commune et les forces de la Gendarmerie de Beaufort et Saint-Amour.
- **L'activité de trappage des chats errants** en collaboration avec 50 millions d'amis est aujourd'hui sous la responsabilité de Astrid Segon.
- **L'association « La Clé de Cousance »** s'est officiellement arrêtée faute de musiciens.
- **Le Maire tient particulièrement à remercier** tous les élus qui se sont fortement impliqués dans le cadre de la pandémie du Coronavirus, que ce soit à travers les appels téléphoniques auprès des seniors, des livraisons de repas et de masques.

Toutes ces actions ont été très largement appréciées par les Cousançois.

Séance levée à 22 h 00
Le Maire, Christian BRETIN

